

**COOPERATION INTERDEPARTEMENTALE
HAUT-RHIN/BAS-RHIN
Assemblée plénière conjointe**

Sélestat, 29 Septembre 2008

Monsieur le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Cher Charles,
Messieurs les Vice-Présidents,
Messieurs les Présidents de Commission,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Généraux,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de me retrouver parmi vous aujourd'hui, Chers Collègues, à l'occasion de cette **assemblée commune que je crois pouvoir qualifier d'historique**.

C'est en effet la première fois depuis l'existence de nos deux départements que les assemblées plénières du Haut et du Bas-Rhin se réunissent pour débattre ensemble de rapports communs.

Cette rencontre marque **une nouvelle étape**, symbolique et, comme je l'ai déjà dit, historique, dans la démarche de rapprochement entre nos collectivités que nous avons entamée ensemble il y a maintenant près de 6 ans déjà, en coopération avec la Région.

L'envoi au Gouvernement, par nos deux Départements, d'une **contribution commune aux Assises des libertés locales en 2002** a marqué en quelque sorte les prémices d'une coopération de plus en plus fructueuse.

En proposant en **2004** une **rencontre régulière** (et amicale !) entre les Présidents de nos trois collectivités, mon prédécesseur Philippe RICHERT a permis de franchir une étape supplémentaire, en instaurant un **dialogue permanent**, propice à une coordination optimum de nos actions et surtout de nos positions sur un certain nombre de dossiers.

Ceci a permis à l'Alsace de parler d'une seule voix et ainsi de mieux se faire entendre sur certains dossiers d'importance, tels que la taxe poids lourd ou le TGV par exemple.

A travers ces échanges, nous avons pu constater combien les avancées de l'un dans un domaine pouvaient utilement alimenter les réflexions de l'autre en vue d'une adaptation de ses politiques. De même parfois, il faut bien l'avouer, a-t-on pu identifier des manques de cohérence, voire des contradictions, dans certaines de nos actions respectives.

Sur la base de ces constatations, **nos trois collectivités ont fait preuve d'un volontarisme, d'un pragmatisme que je qualifierai de très alsacien**, et d'une grande capacité à innover et à se remettre en question dont, je crois, nous pouvons être fiers.

La coopération qui s'est alors mise en place progressivement, s'est construite sur des **opportunités concrètes** et sur **trois niveaux successifs** :

1. D'abord, l'organisation **d'échanges réguliers entre les élus** (Présidents des Départements ou membres des différentes commissions thématiques) d'une part, **et les services respectifs**, sous l'égide des Directeurs généraux d'autre part.

2. Ensuite, des échanges d'expériences et d'objectifs ; chacun s'inspirant chez l'autre de ce qu'il y a de plus exemplaire.

Le Conseil général du Bas-Rhin a ainsi profité des réflexions menées par nos collègues haut-rhinois quant aux relations avec le monde associatif ; nos homologues ont souhaité pour leur part pouvoir étudier notre système de gestion et préservation des cours d'eau,...

3. Enfin, troisième étape : ces échanges ont, abouti dans plusieurs domaines à la **mise en place de stratégies politiques communes**. L'objectif étant de rendre l'action publique plus efficace concernant des **enjeux se situant en Alsace centrale**, à la rencontre des deux départements (comme la gestion des espaces naturels), ou encore des **enjeux dépassant largement les emprises départementales** et devant s'appréhender à l'échelle de la région dans son ensemble.

Je pense en particulier à la **gouvernance économique** où, en partenariat avec la Région, nous avons défini un **Schéma régional de développement économique** fixant une stratégie de développement du territoire. Schéma qui a d'ores et déjà abouti à la simplification des dispositifs d'aide à la création ou reprise d'entreprises artisanales avec mise en place d'un guichet unique et rapprochement des dispositifs d'aides des trois collectivités, ainsi qu'à la réorganisation et la rationalisation des missions de prospection et de développement économique propres à chaque collectivité.

Dotés des mêmes champs de compétences, confrontés aux mêmes difficultés, nos deux départements ont tout naturellement trouvé de nombreux domaines de coopération.

C'est pourquoi ils ont choisi de progresser ensemble et sont allés jusqu'à la **mise en place d'outils communs** tels que la création du **Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan**

ou la constitution d'un **Observatoire Interdépartemental des Déchets**, qui permettent l'élaboration de véritables stratégies départementales et surtout de réaliser des économies de moyens non négligeables.

Ces avancées ont successivement été approuvées par nos deux collectivités **fin 2005, 2006 et 2007** à travers des rapports généraux adoptés en termes similaires par nos deux assemblées.

Cela n'est pas allé de soi. Le chemin a parfois été long et difficile, et les obstacles ont été nombreux. Mais je crois que **le résultat en valait la peine, au vu du bilan que nous sommes en mesure de présenter aujourd'hui.**

Sans m'étendre sur le sujet, **puisque'un état des lieux va vous être présenté par mon collègue Alfred BECKER, Vice-Président du Conseil général du Bas-Rhin, je voudrais citer, en complément des exemples que je viens d'évoquer :**

- la **mise en cohérence de nos politiques d'action sociale**, tout particulièrement dans les domaines de l'enfance, des personnes âgées ou handicapées et de l'insertion,
- la **mise en oeuvre d'un système de dépistage performant des cancers du sein, du col de l'utérus et du cancer colorectal** qui fait de l'Alsace la région la plus en pointe en la matière,
- la réhabilitation de la **Maison de l'Alsace** à Paris,
- l'élaboration d'une **coopération technique de nos services des routes** afin d'harmoniser et de rendre plus efficaces nos politiques d'entretien,

- la mise en place d'un **dispositif encourageant les collègues à se lancer dans une démarche « Agenda 21 »**,
- des **politiques de communication ou des commandes d'étude communes**, notamment en matière de déchets, permettant de réaliser des économies d'échelle,
- la **mutualisation des achats de matériel** ou des moyens de **formation** des agents des **services départementaux d'incendie et de secours** ainsi que la constitution d'équipes communes pour des opérations spécifiques comme les accidents chimiques,
- enfin, la mise en place d'une **politique d'aide à l'hôtellerie indépendante et familiale** harmonisée sur l'ensemble du territoire, **en collaboration avec nos amis de la Région**.

Ce dernier exemple me permet de souligner un point important : si nos deux Départements ont progressé de façon particulièrement notable ces dernières années dans leur collaboration, sur des sujets de plus en plus nombreux et variés, c'est parce que la **similitude de leurs champs de compétence** et de leurs dispositifs d'intervention simplifie grandement les rapprochements potentiels.

Mais rien n'exclut que, sur ces bases, le rapprochement déjà engagé avec la Région ne soit prochainement renforcé dans les domaines dans lesquels nos interventions se croisent ou se complètent.

Je l'appelle même de mes vœux, y voyant l'opportunité de clarifier et de mettre en cohérence les actions et compétences de nos différents niveaux de collectivité.

Je l'ai dit lors de mon discours à la Foire européenne de Strasbourg il y a quelques jours : je partage l'idée que le système administratif et politique français est devenu d'une excessive complexité qu'il convient de revoir, dans un souci à la fois d'une plus grande efficacité, d'une plus grande visibilité des actions des collectivités, et d'une économie de moyens rendue plus que jamais nécessaire par la conjoncture économique.

Je ne pense pas pour autant que le règlement de la situation réside dans la suppression pure et simple des Départements, comme le préconisent certains, dont M. Jacques ATTALI et notre Président de la République tout récemment.

Le Département me semble être au contraire l'échelon le plus pertinent pour assurer efficacement de nombreuses politiques, du fait de sa proximité avec les réalités du terrain. Les gouvernements qui se sont succédé ces dernières années semblent d'ailleurs avoir partagé cet avis, si l'on en juge par le **nombre de nouvelles compétences qu'ils nous ont progressivement déléguées** (aide à l'enfance, suivi de l'insertion des Rmistes, gestion et entretien des routes nationales, entretien des collèges et gestion des TOS, gestion des services d'incendie et de secours, sans oublier bien sûr le RSA tout récemment !...).

Je pense au contraire que **le Conseil général reste un échelon administratif pertinent, et plus actuel que jamais** dans une société où les citoyens sont en demande de davantage de proximité des services publics.

Les Départements sont aussi des **territoires auxquels les Français restent très attachés**, si l'on en juge par le débat qu'a suscité la suppression du numéro des départements sur les plaques d'immatriculation des véhicules ; et ce même si,

paradoxalement, les Conseils généraux qui en sont l'expression politique et administrative sont encore méconnus de nos concitoyens, et tout particulièrement leurs compétences.

Toutefois je pense, comme nombre de mes collègues élus alsaciens, que nous devons avoir comme ambition de **nous appuyer sur les Départements pour moderniser et réformer le fonctionnement institutionnel de l'Alsace.**

La forte identité culturelle de notre région, en parfaite cohérence avec ses limites géographiques -ce qui n'est pas si fréquent- est un atout qui pourrait lui permettre, plus qu'à d'autres, de réussir une telle évolution.

Aussi je pense que **le débat relancé par le Président de la République mérite d'être mené.**

Mais **nous devons demeurer les acteurs de la réforme et de notre évolution institutionnelle locale**, plutôt que de subir, une fois encore, une réforme mal pensée et formulée à Paris, loin des réalités de nos territoires, et dont nous nous plaindrons des années durant.

Sachons, mes Chers Collègues, **agir plutôt que subir.**

Il nous faut **prendre en compte l'avis des socioprofessionnels** de notre région (je fais référence ici à l'avis du CESA sur l'évolution institutionnelle de l'Alsace), **et celui de la population alsacienne** dans sa grande majorité. En effet, 71 % des Alsaciens consultés en juin 2007 dans le cadre d'un sondage réalisé pour le compte d'un grand quotidien régional ont répondu « oui » à un regroupement des collectivités alsaciennes.

Je comprends parfaitement les craintes, au sein de chaque

collectivité, de ceux qui y voient un risque pour les spécificités propres à chaque Département. Et je voudrais les rassurer.

Il s'agit pour moi de conjuguer nos forces pour en multiplier l'impact. J'aime à rappeler cette **règle, fautive d'un point de vue mathématique, mais qui se révèle d'une grande justesse lorsque l'on se place sur le plan des relations humaines ou de la stratégie : si la division est par essence négative dans ses effets pour toutes les parties, suscitant une réelle déperdition d'énergie, l'addition des forces a quant à elle un effet multiplicateur incontestable en terme d'efficacité.**

C'est pourquoi je pense important, **qu'au-delà d'une réflexion sur l'avenir de notre organisation institutionnelle locale, (à mener en prenant notre temps et en coopération avec la Région), il faut que nous continuions sur la voie sur laquelle nous nous sommes engagés ensemble ;**

Que nous apprenions à nous connaître davantage et à travailler ensemble ;

Que nous continuions à réfléchir ensemble aux moyens de rendre nos politiques plus pertinentes et plus efficaces, à échanger nos pratiques et à coordonner nos actions ;

Et, quand cela est possible dans l'exercice de certaines de nos missions, que nous mutualisions nos moyens dans la perspective de faire **des économies d'échelle.**

Sachons également nous appuyer sur les avancées et les atouts de nos voisins allemands et suisses.

Tout ceci, pour pouvoir être encore plus solides et plus efficaces et pour être mieux reconnus.

C'est aujourd'hui plus que jamais nécessaire, du fait du contexte économique et social actuel, qui rend toujours plus

difficile la situation financière de nos collectivités, et plus fragiles une partie de nos territoires, de nos entreprises et de nos concitoyens.

*

La session d'aujourd'hui est à ce titre particulièrement exemplaire. Marquant symboliquement notre volonté de poursuivre notre travail en commun pour le bénéfice de nos territoires et de notre population, elle **s'articule autour de rapports qui sont tous autant d'enjeux prioritaires** pour le développement durable de notre région ou de notre pays, et sont pour la plupart au cœur des préoccupations de nos concitoyens comme **l'insertion, l'habitat, ou l'énergie** qui font quasi quotidiennement l'actualité.

Mesdames et Messieurs, Chers Collègues,

Avant de laisser la parole à mon Collègue Charles BUTTNER, je souhaite vous redire la joie que j'ai d'être parmi vous aujourd'hui pour constater, ensemble, le travail que nos assemblées ont accompli en vue de renforcer leur efficacité et leur visibilité respectives. J'espère que nos débats, ce matin, permettront d'esquisser de nouvelles pistes de coopération pour déboucher sur une évolution institutionnelle, dans un esprit de confiance réciproque et d'innovation.

Je vous remercie de votre attention.